

LES CPAS WALLONS :

DES BUDGETS DE PLUS EN PLUS DIFFICILES ?

DES POLITIQUES SOCIALES AFFAIBLIES ?

*par Philippe DEFEYT**

Rencontre de la Fédération des CPAS wallons

Namur, le 14 décembre 2012

* avec l'aide de Bernard, Ricardo et Jean-Marc

L'avenir budgétaire dépendra :

- d'évolutions contextuelles**
- des décisions institutionnelles**
- des mesures budgétaires**
- et ... des choix politiques à venir !**

Cela vaut pour tous les niveaux de pouvoir !

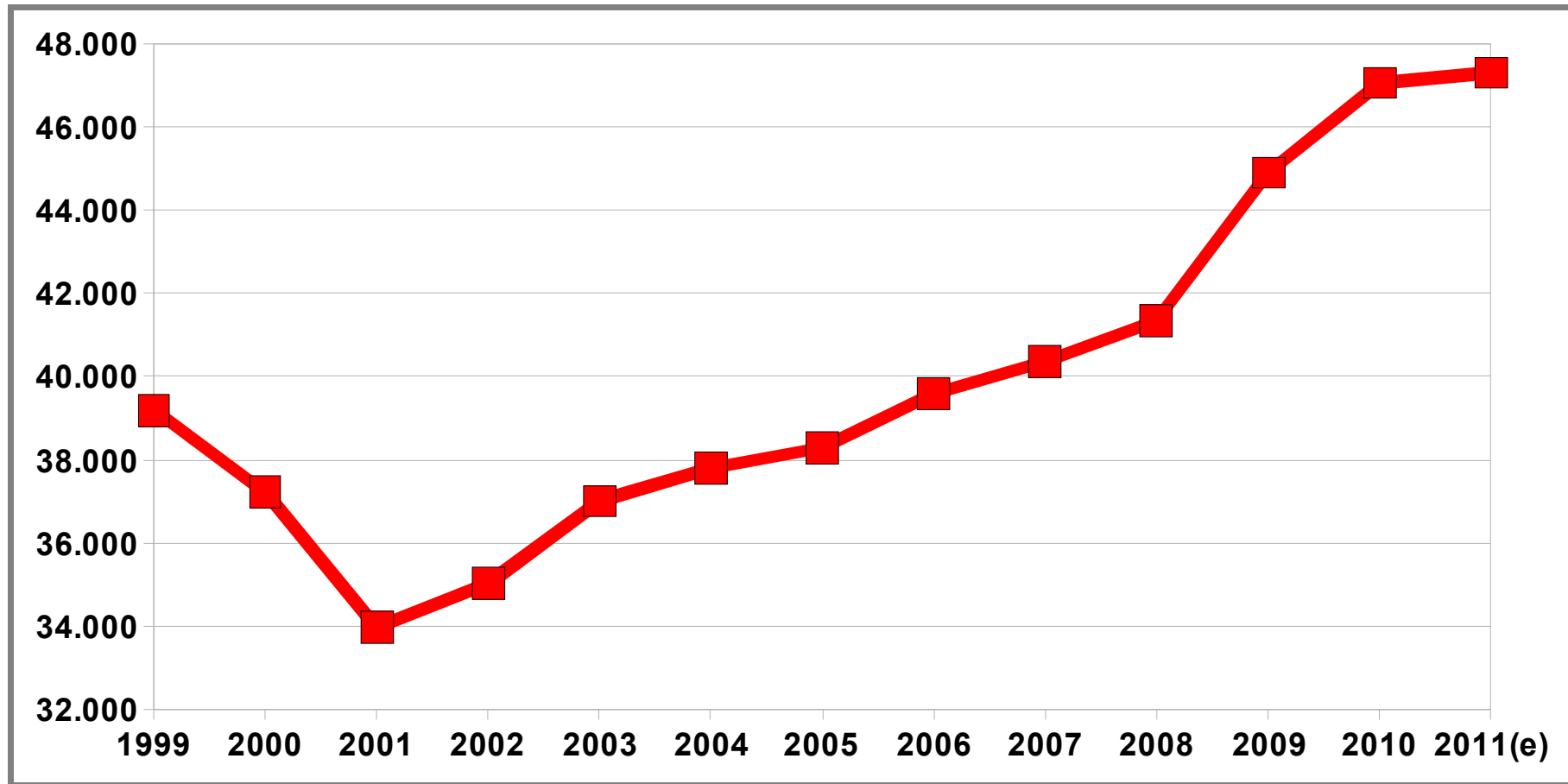
Attention : évolutions interdépendantes

1. Une mise en perspective

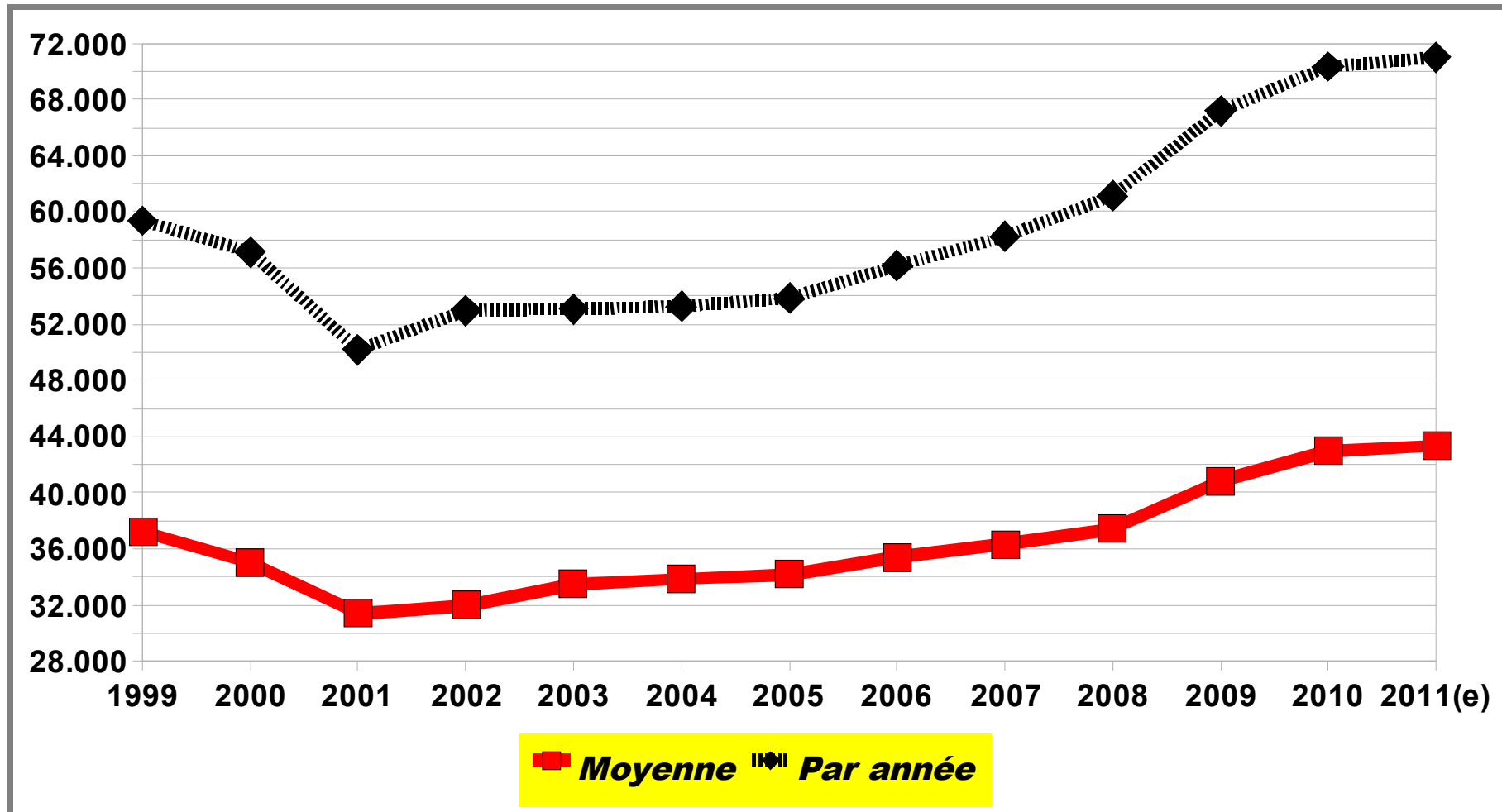
- **d'où venons-nous ?**
- **où en sommes nous ?**

▶ Examen de quelques indicateurs

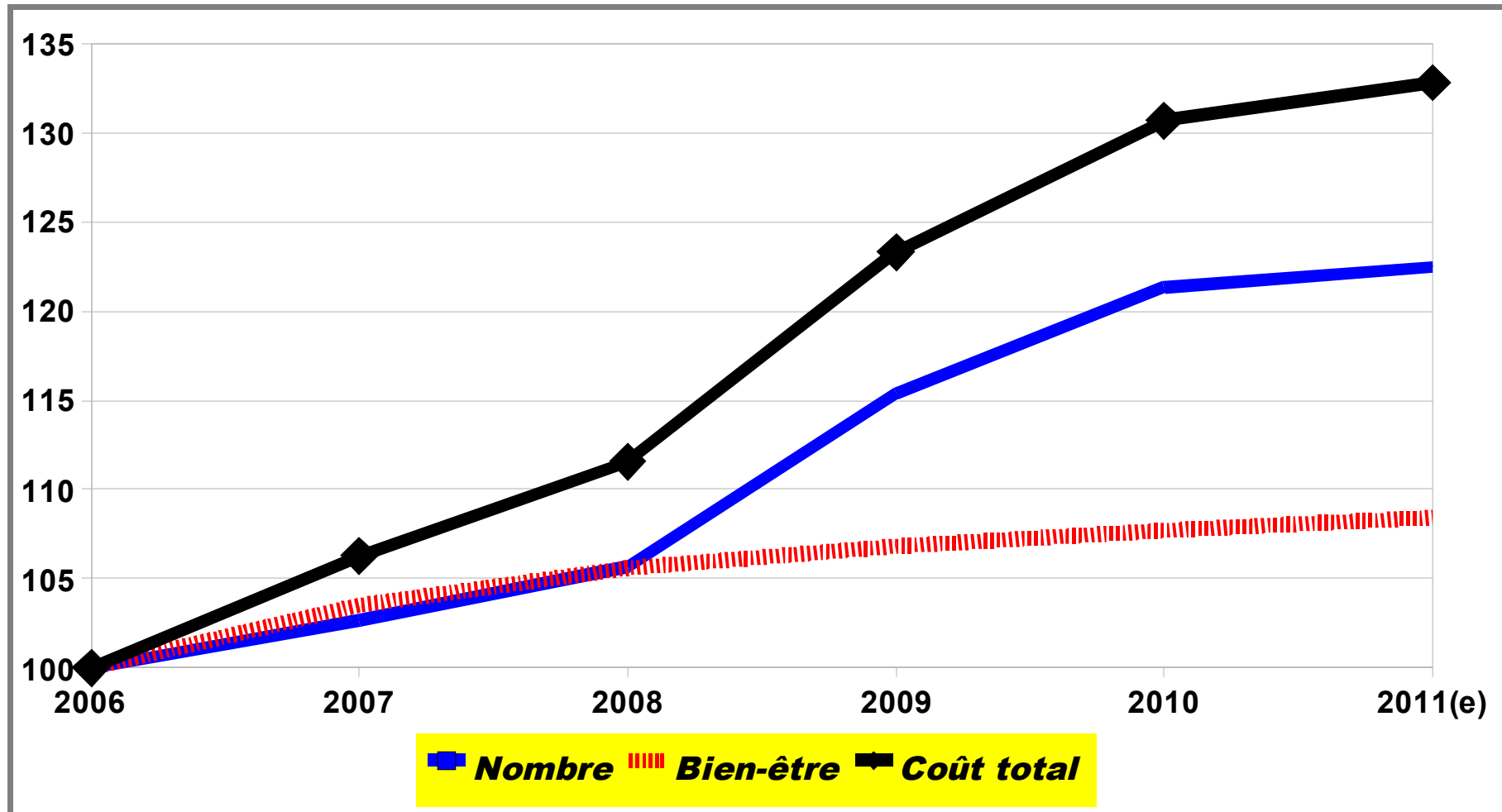
Bénéficiaires du DIS



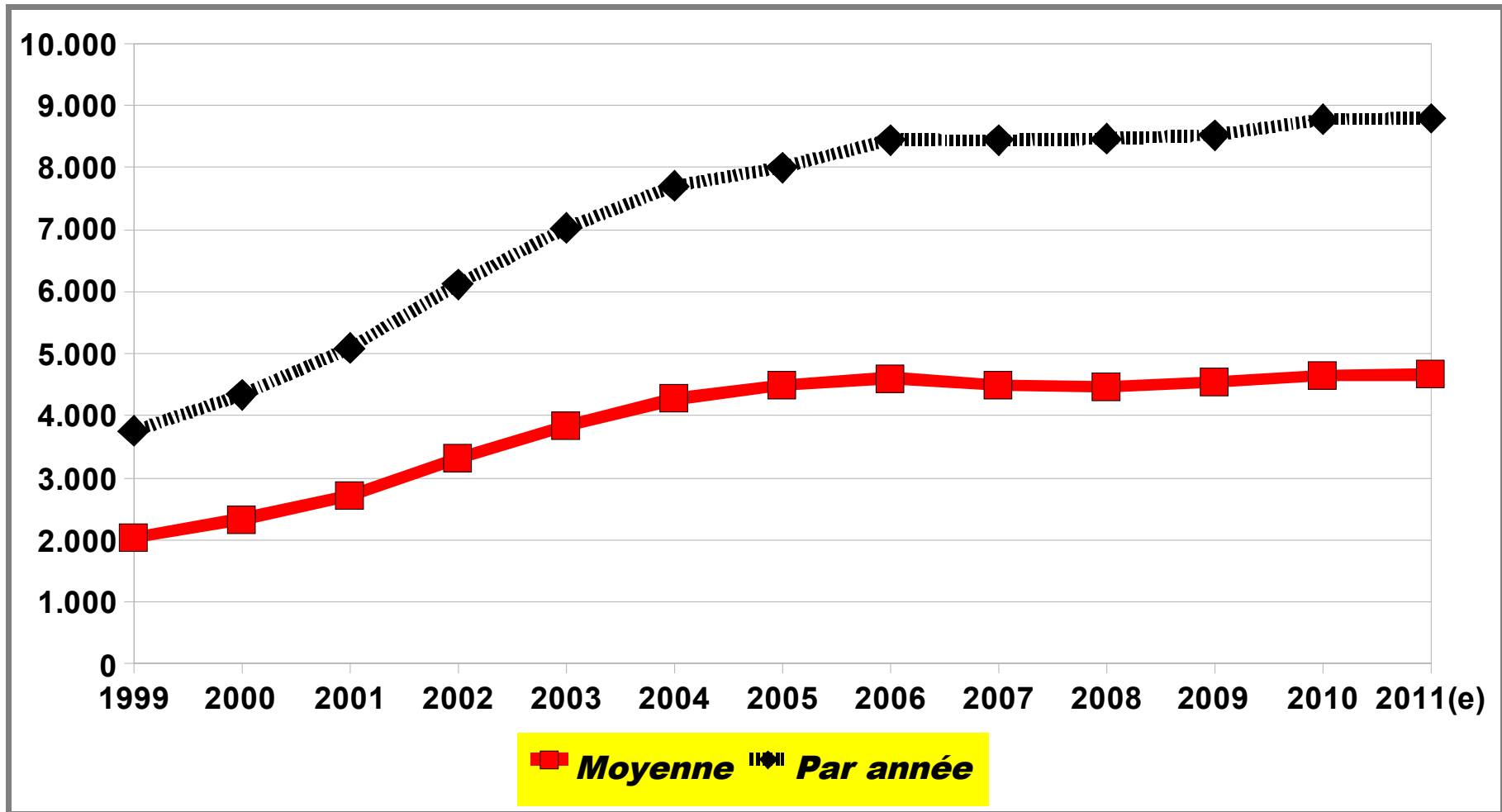
Bénéficiaires d'un RI



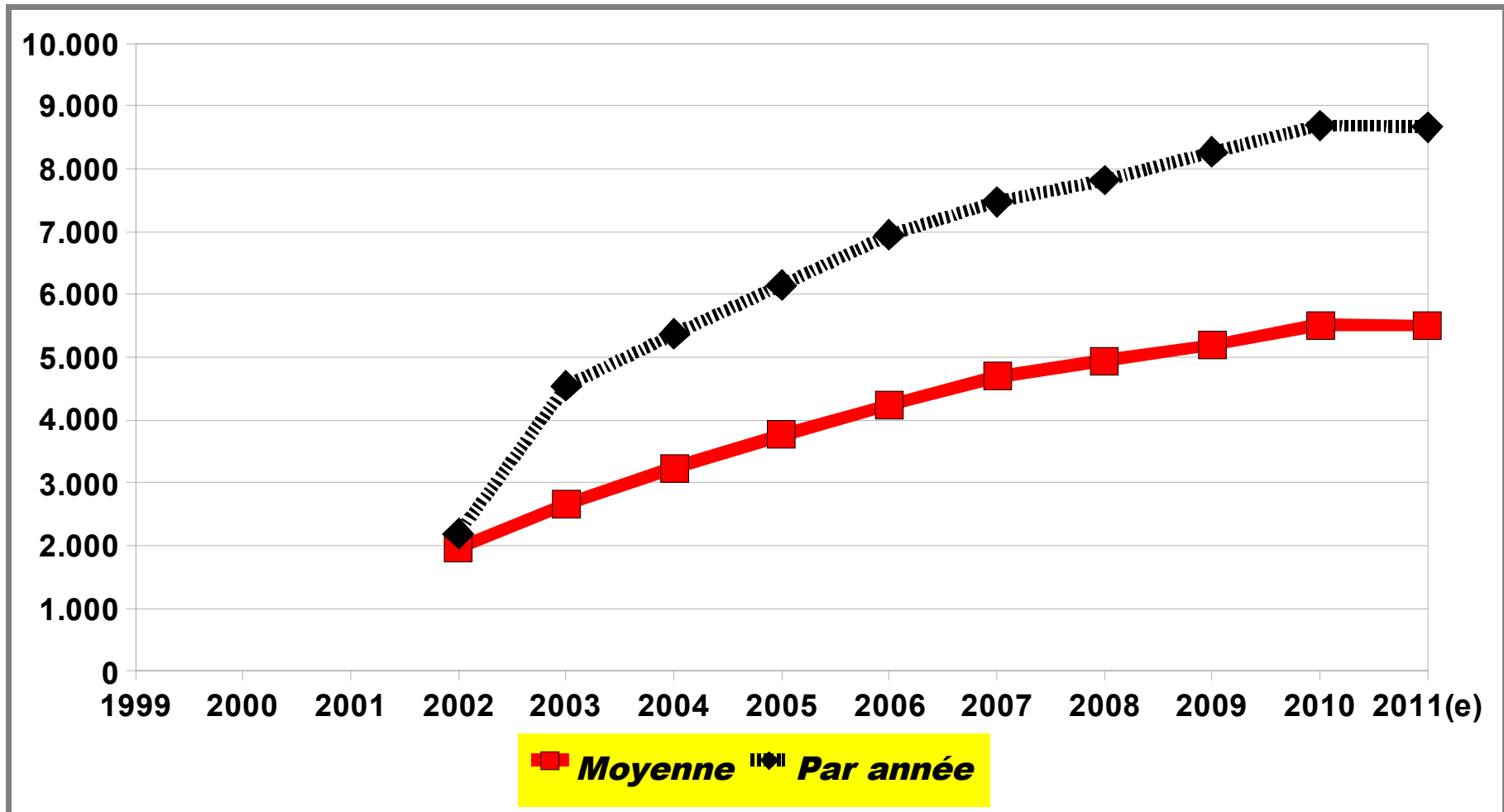
L'augmentation des coûts : le RI



(Re)mises au travail



Etudiants

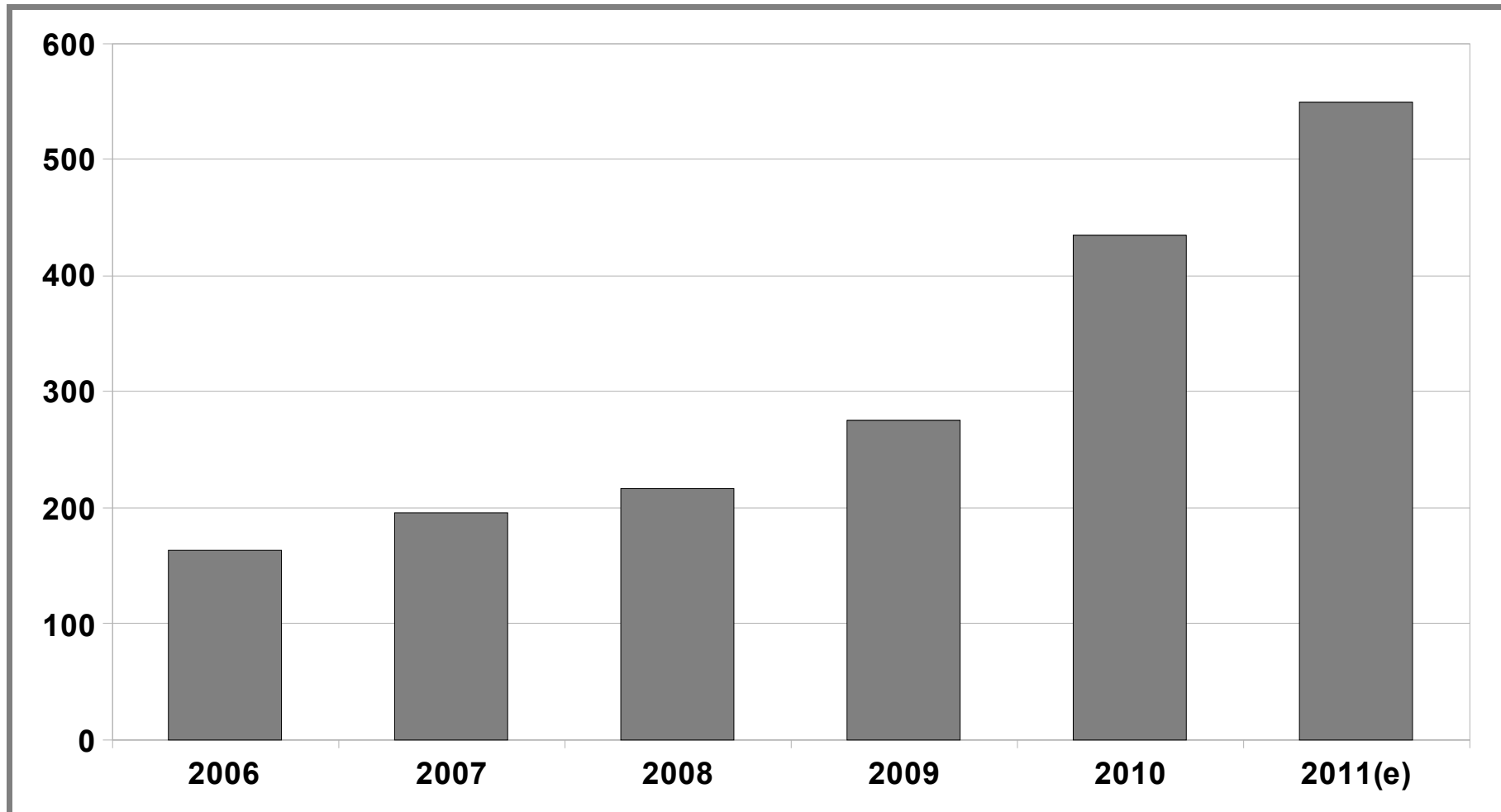


La structure par âge (DIS)

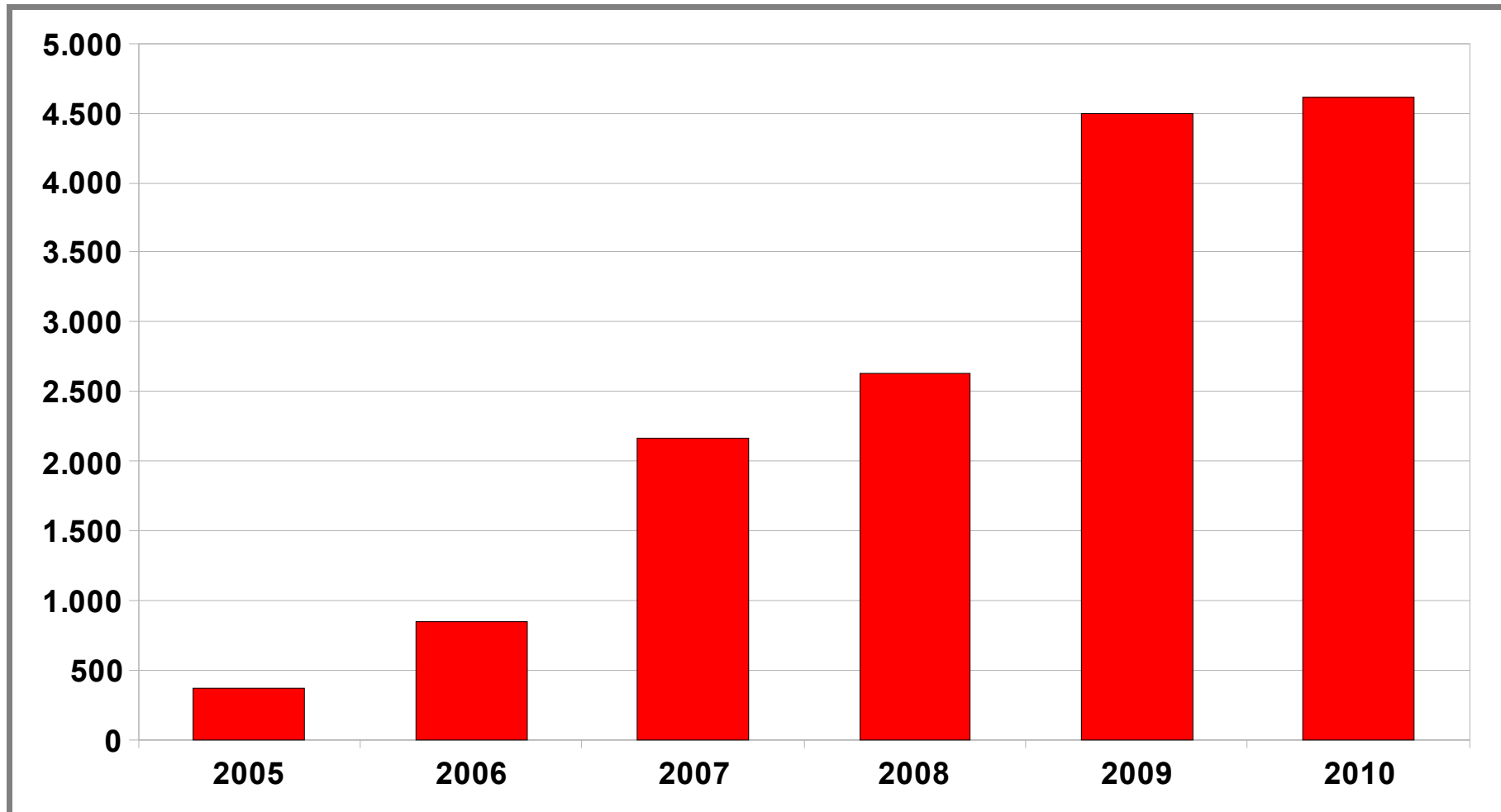
Age	2007	2011	2011/2007
< 18	173	191	10,3%
18-19	4.652	4.884	5,0%
20-24	7.727	9.738	26,0%
< 25	12.553	14.813	18,0%
25-29	3.481	5.324	52,9%
30-64	23.711	26.716	12,7%
+ 65	608	749	23,3%
Total	40.353	47.602	18,0%

Age	2007	2011
< 18	0,4%	0,4%
18-19	11,5%	10,3%
20-24	19,1%	20,5%
< 25	31,1%	31,1%
25-29	8,6%	11,2%
30-64	58,8%	56,1%
+ 65	1,5%	1,6%
Total	100,0%	100,0%

Les aides équivalentes au RI (Namur)



La prise en charge des "sanctionnés" ONEM



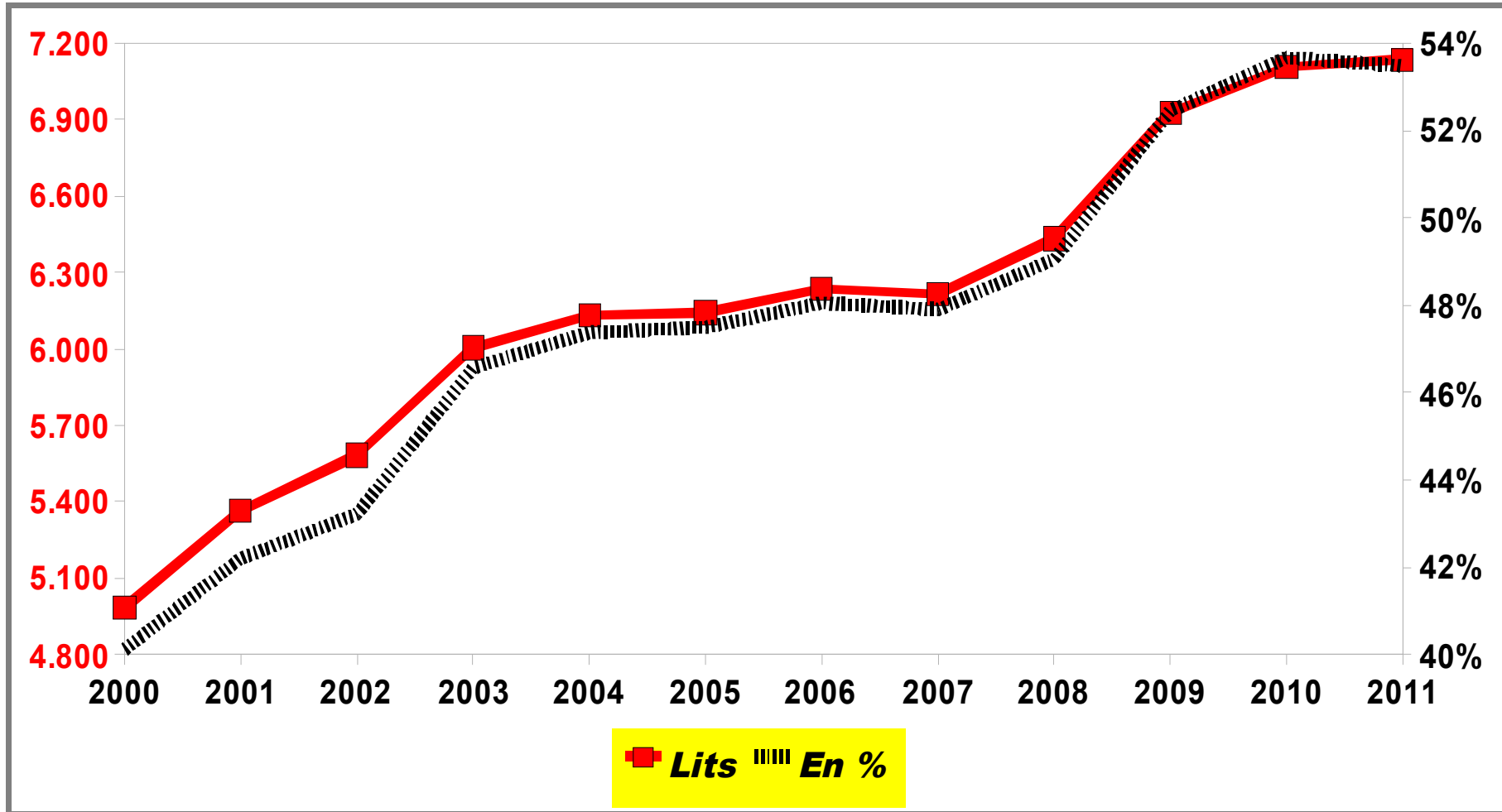
Les MRPA et les MRS

Concernent environ la moitié des CPAS

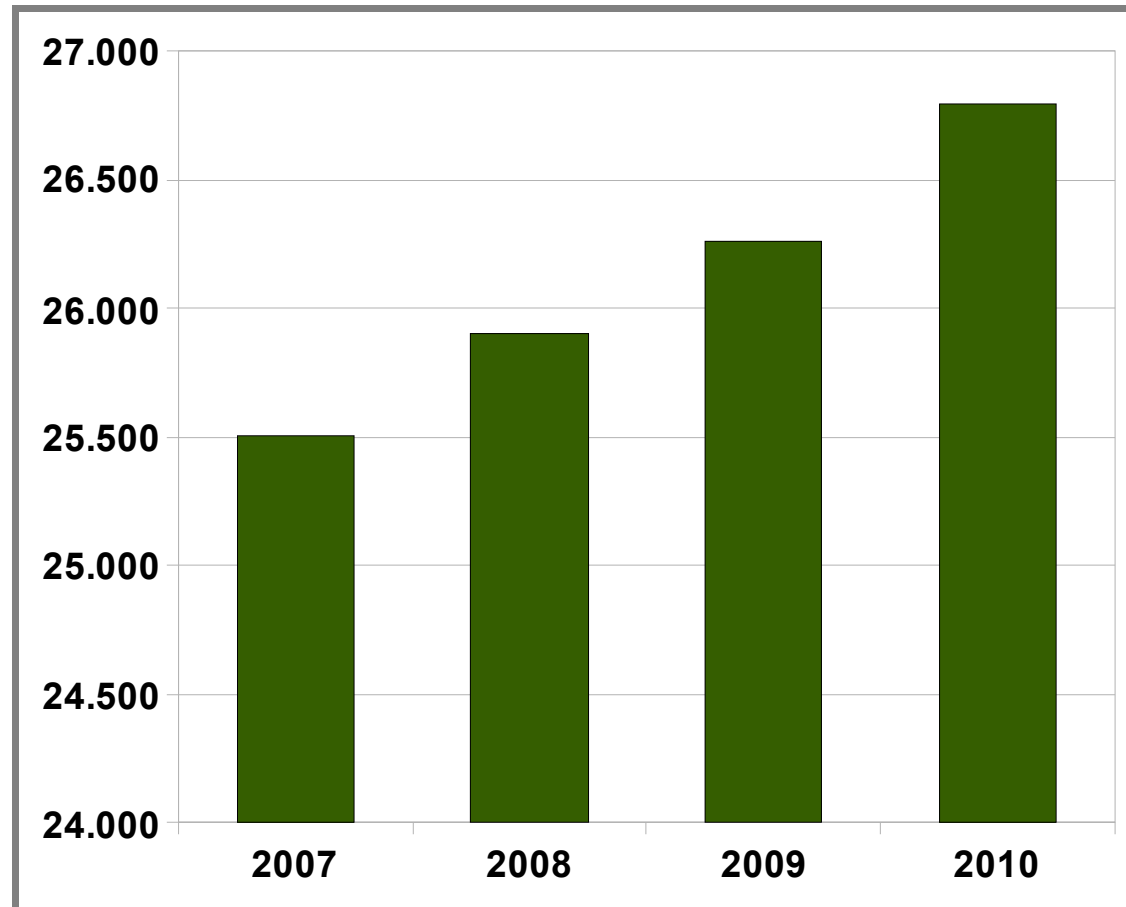
- **nombre de lits : 13.345 (01/01/11)**
- **+ 917 (+ 7,4%) par rapport à 2000**
- **"part de marché" stable : +/- 28%**
- **avec CS et Coma : 13.440**

Dans les MR, forte augmentation de la part des lits MRS

Lits MRS (CPAS)



L'emploi dans les CPAS wallons



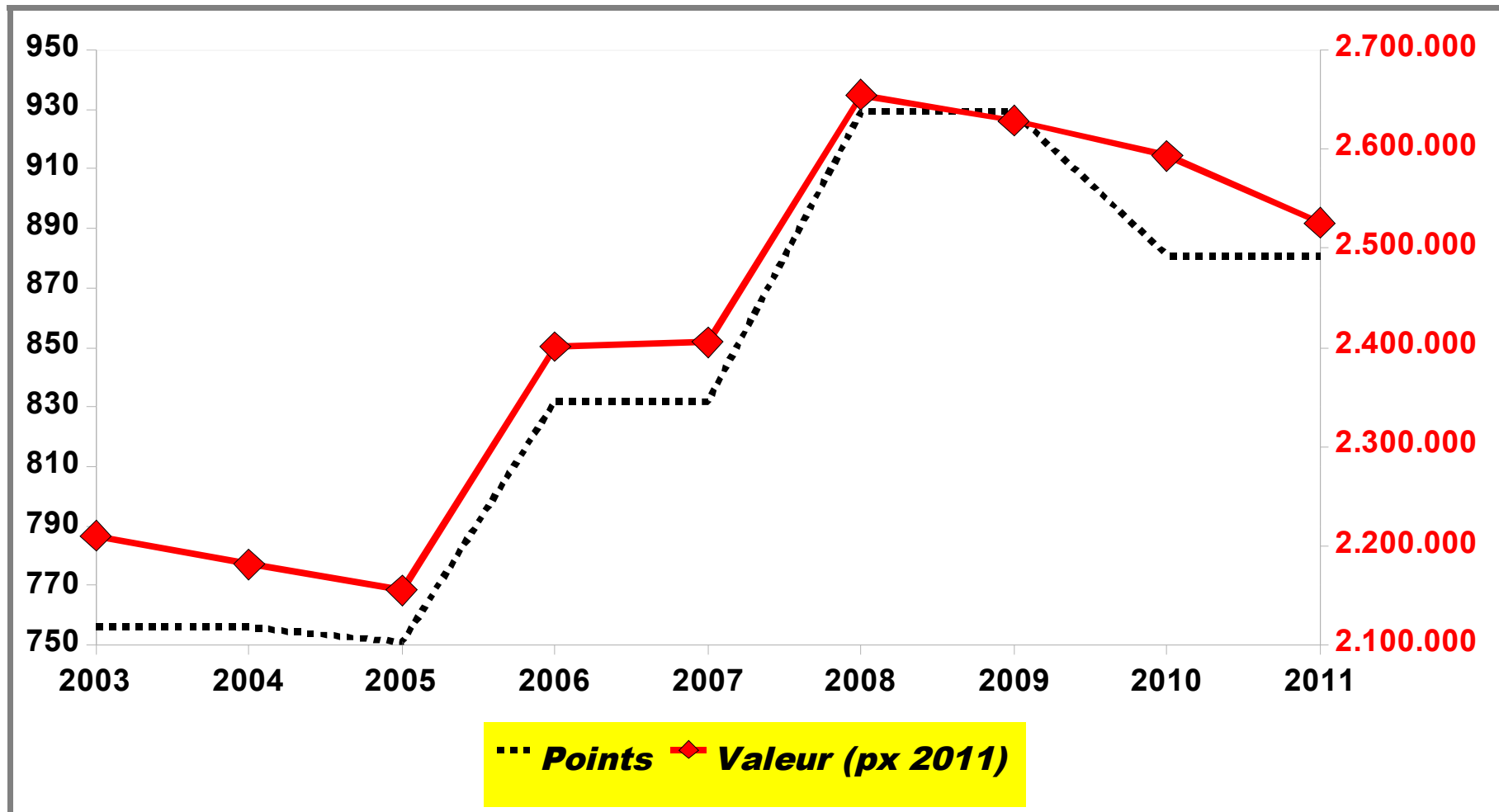
L'emploi dans les CPAS wallons

Quelques postes significatifs

	2008	2009	2010	2010-2008
CPAS "core-business"	10.749	11.283	12.027	1.278
MRS	8.013	7.971	7.897	-116
Aides familiales	1.131	1.142	1.057	-74
Crèches et garderies	599	597	590	-9

L'apport des points APE

L'exemple du CPAS de Namur



2. Ce qui nous attend ...

2.1. L'avenir des MR(S)

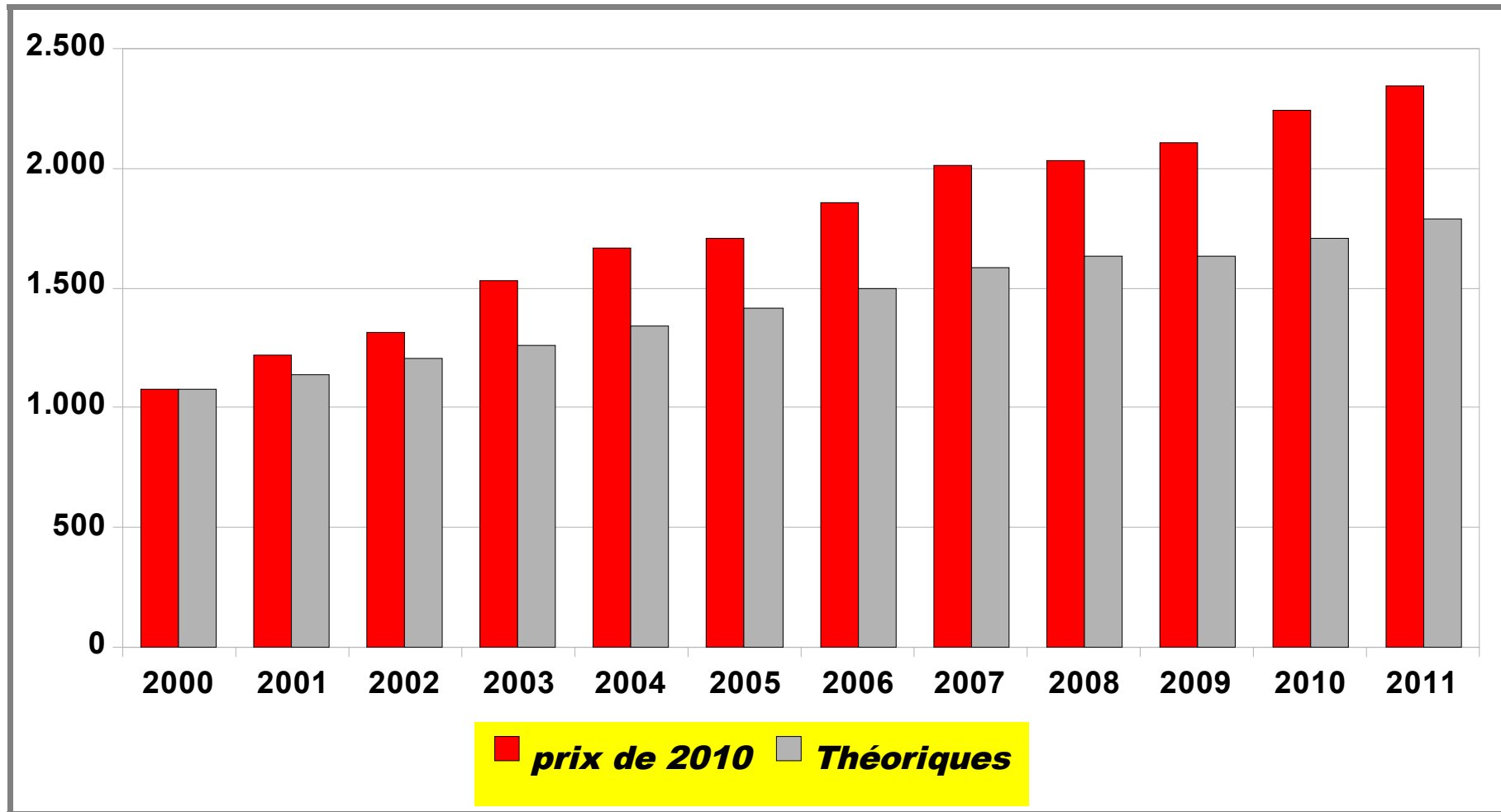
A. L'accord institutionnel

« Pour les compétences transférées concernant les personnes âgées (essentiellement : structures d'accueil (...), les moyens seront

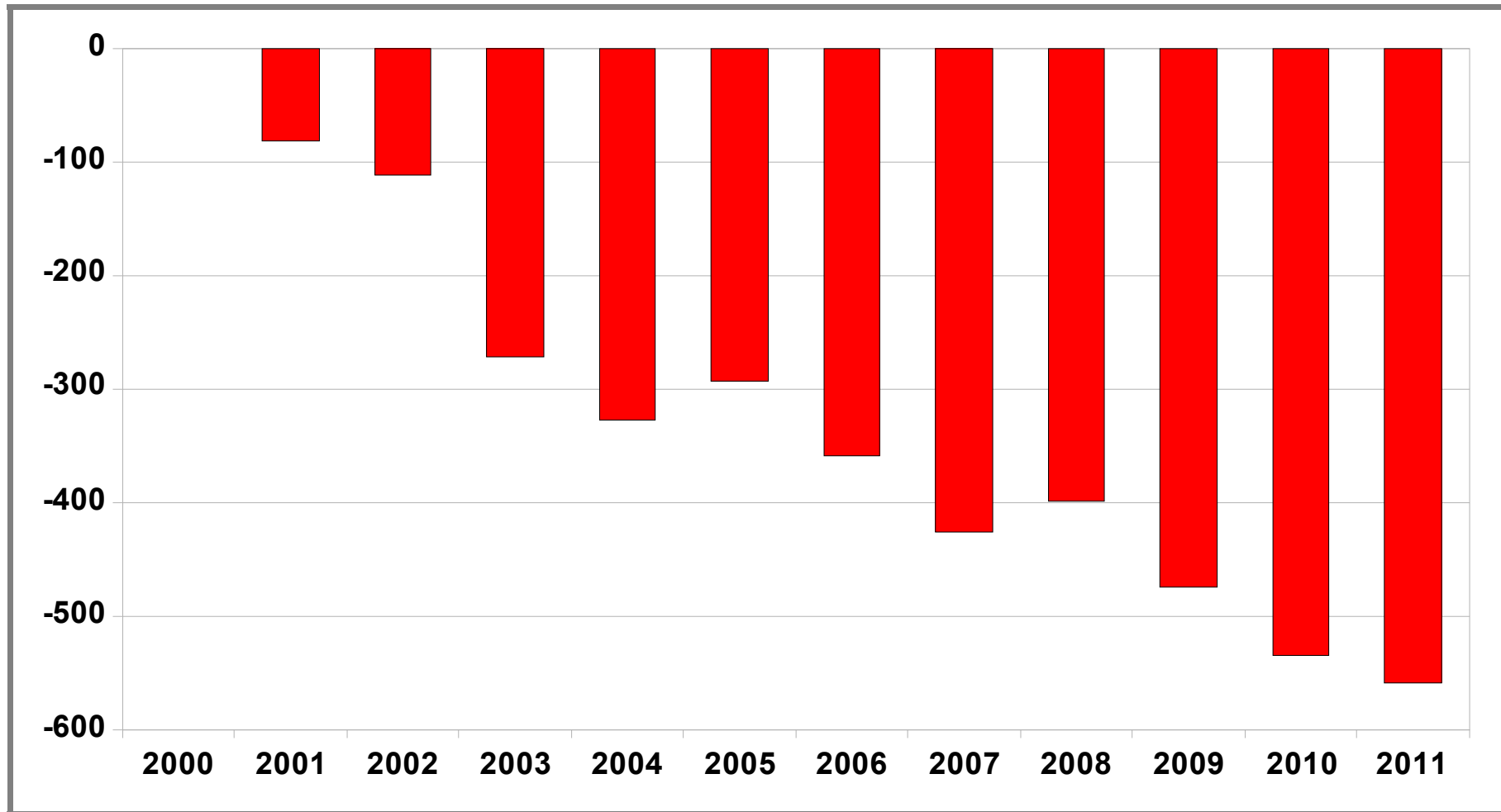
répartis initialement selon la clé population des plus de 80 ans. Ils évolueront en fonction de l'évolution des personnes âgées de plus de 80 ans de chaque entité, de l'inflation et de 82,5% de la croissance réelle du PIB par habitant. » (p.59)

> Un essai de **rétrospective 2000-2011**

Evolution des subsides INAMI (en millions €)



Un fameux manque à gagner !



Concrètement, pour le CPAS de Namur : Recettes (2011) avant et après

Recettes	Avant	Après (e)	Var.
INAMI	7.770.000	5.920.000	-24%
Résidents	6.880.000	8.370.000	22%
CPAS	540.000	900.000	67%
Total	15.190.000	15.190.000	-

B. Prospective pour la Wallonie (essai)

Dynamique tendancielle :

- **le nombre de lits**
- **l'évolution de la part des lits MRS**
- **l'évolution de la structure des catégories (O, A...)**
- **les mesures salariales**

Hypothèses :

Besoins (vision idéale !) 2010-2025

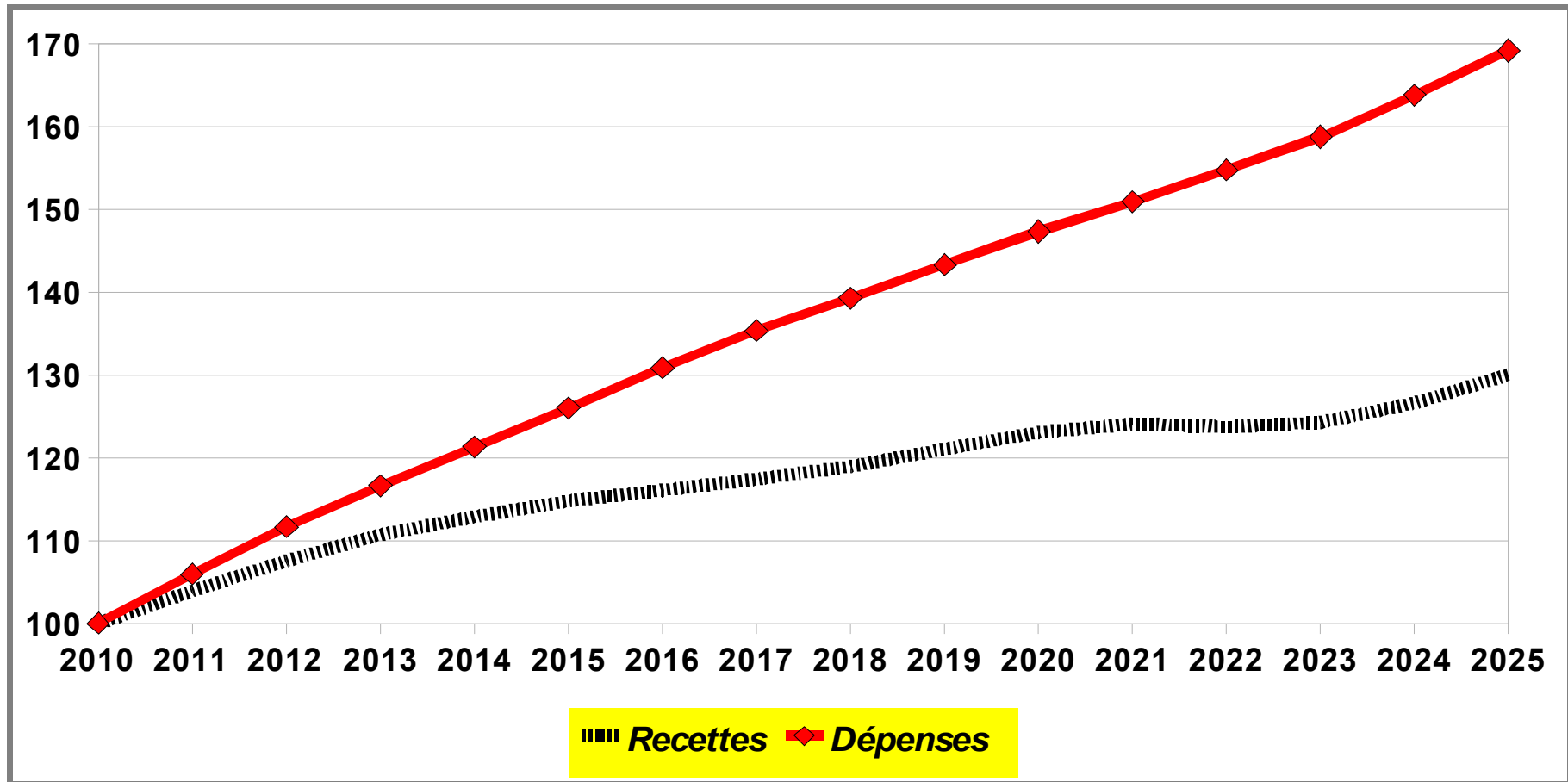
- **lits : projections du Centre fédéral d'expertise des soins de santé**
- **lits MRS : de 40 à 60% du total**
- **MRS/MR : rapport de 3,5 à 1**
- **dérive salariale (vieillesse, barèmes, pensions) : +0,75%/an**

Transferts > financement 2010-2025

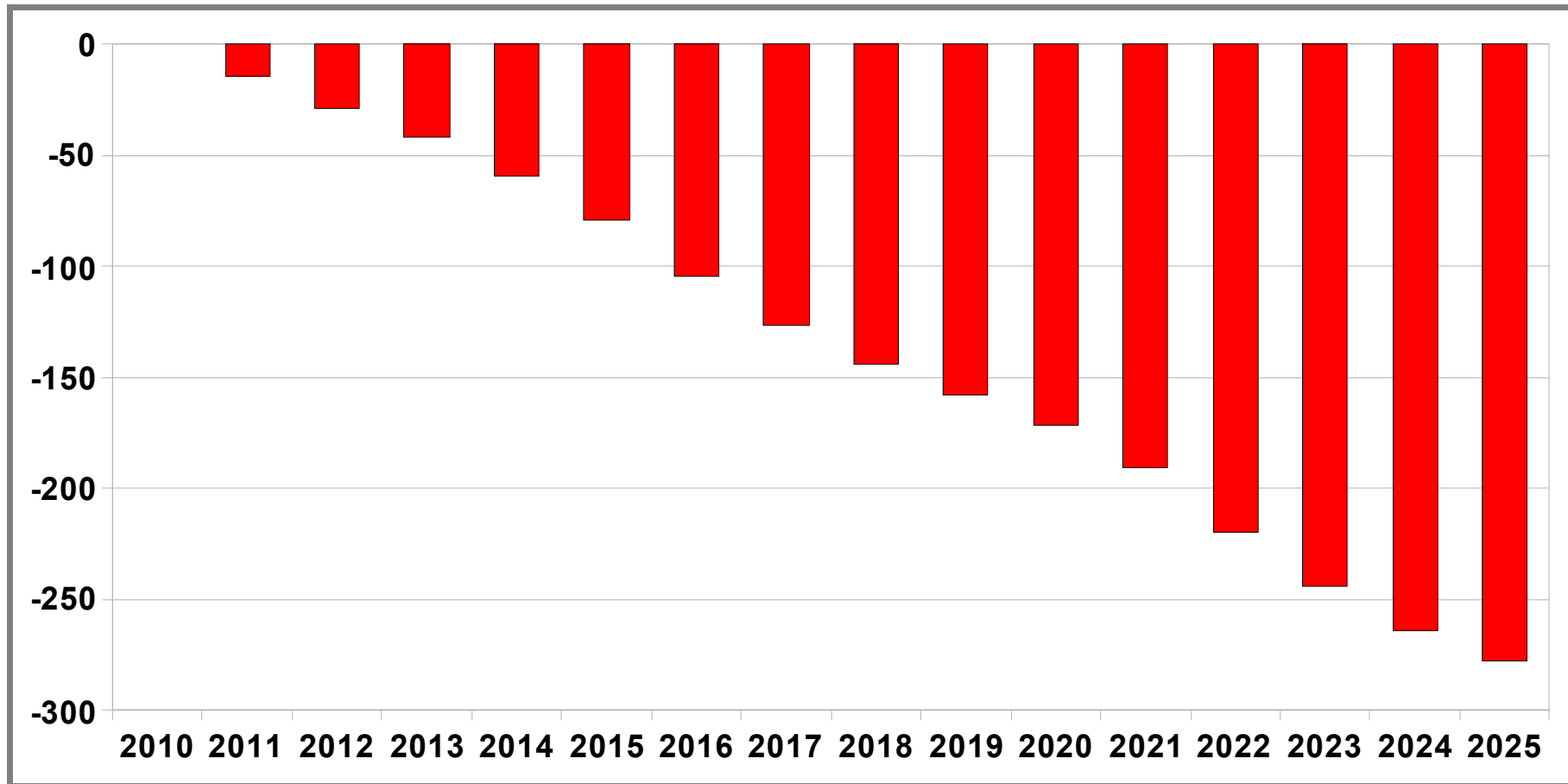
- **PIB par tête : +1,1%/an**
- **+ 80 ans : voir Projections du Bureau fédéral du Plan (2007-2060)**

NB : La projection des besoins n'intègre aucune mesure salariale nouvelle !

MR(S) : Recettes et dépenses (2010=100)



Un fameux manque à gagner (en millions €)



En plus, il faut tenir compte des dépenses d'investissement liées à la finalisation de la mise aux normes des MRS existantes et à la construction de nouvelles capacités !

Quels choix ?

Trouver des moyens pour répondre
aux besoins (mais où ?)

ou **choisir**

- **moins de lits, plus de MRS**
- **plus de lits, moins de MRS**

Certes, les besoins sont moins élevés si on construit plus de résidences-services et des Centres de soins de jour et si on développe les soins et services à domicile. Mais :

- **les soins et services à domicile sont très coûteux (opportunité néanmoins : on obtient la compétence sur les titres-services)**

- **les coûts d'investissement en résidences-services sont un peu plus élevés que pour les MRS, d'autant plus si on souhaite développer des résidences-services sociales**

Quelle(s) réponse(s) spécifique(s) des CPAS ?

2.2. Les jeunes

Contexte difficile (cfr. les constats des services de l'Aide à la jeunesse : hausse de 56% des prises en charge en 10 ans !)

Principale mesure budgétaire : le stage d'attente devient un **stage d'insertion** (de 9-10 à **min.** 12-13 mois)

Comment cette mesure pourrait-elle influencer nos dépenses (à la hausse...) ?

- **des jeunes qui restent plus longtemps**
- **une augmentation possible du nombre de jeunes qui n'ont plus droit à des AF (parce que plus de 25 ans)**

- **une intervention plus grande du CPAS si les allocations d'intégration sont suspendues (6 mois en cas d'évaluation négative) et/ou si les montants sont réajustés à la baisse**

Quelques constats au CPAS de Namur

Sur un échantillon "express" de 27 jeunes de moins de 26 ans et ne bénéficiant pas d'un RI étudiant :

- durée moyenne depuis la première décision les concernant : 18 mois**
- âge moyen : 22 ans**

- **14 ont déjà une allocation d'attente + un RI (4) ou sont dans les conditions pour en obtenir une (10)**
- **13 jeunes ne sont pas dans les conditions pour bénéficier d'une allocation d'attente**

- **9 d'entre eux sont (en principe) inscrits au FOREM mais 4 ne le sont donc pas**
- **l'essentiel des efforts d'insertion pour ces 27 jeunes semble fait par le CPAS, non par le FOREM**

En Wallonie :

- **environ 14.800 jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du DIS**
- **environ 5.400 jeunes (- de 25 ans) bénéficiant d'un RI étudiant**
- **environ 500 jeunes au travail**

- **restent : environ 9.000 jeunes, dont plusieurs (?) milliers n'ont pas droit à des allocations d'attente**
- **question à éclaircir : ces jeunes là sont-ils tous réellement inscrits au FOREM et le FOREM s'occupe-t-il de ceux qui le sont ? (et si oui, dans quelle mesure par rapport à d'autres jeunes ?)**

2.3. La mise à l'emploi

Le coût total réel des Art. 60 et 61 est estimé en 2010 à 157 millions €.

Serait transférée la somme de 139 millions seulement, soit une perte de 12,5% = toutes choses égales par ailleurs environ **500 mises à l'emploi en moins !**

Deux points :

- **on risque fort, au vu des difficultés budgétaires, de passer d'un "droit de tirage" à un partage de "quotas"**
- **dans ce nouveau contexte ne faudrait-il pas harmoniser les contributions demandées aux "employeurs" ?**

2.4. Le chômage Deux craintes :

- **le poids des sanctionnés ONEM pourrait augmenter encore**
- **des chômeurs aux allocations diminuées seront plus nombreux à venir demander des aides au CPAS**
> estimation du coût total à charge des CPAS = 14 mlns € (R. Cherenti)

2.5. Quid de l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide équivalente ?

- **Quid du plan de répartition ?**
- **Quid des flux ?**

La principale question est : comment et que faire pour que l'Etat fédéral assume ses responsabilités ?

2.6. L'activation : quelques éléments

- obligation d'activer le bénéficiaire en l'inscrivant au service régional pour l'emploi**
- un plan WIN-WIN spécifique pour les jeunes ?**
- activation sociale pour les bénéficiaires trop éloignées du marché de l'emploi**

L'obligation de s'inscrire au FOREM

Données et estimations – 1er sem. 2011

Catégorie d'âge	RIS hors étudiants	Déjà inscrits	Potentiel	A inscrire
< 25	8.884	1.886	4.277	2.392
25-49	19.759	8.459	17.784	9.325
50 et +	9.488	2.254	5.282	3.028
Total	38.131	12.598	27.343	14.745

2.7. Et encore...

Liaison au bien-être : plus rien en 2012, moins que prévu en 2013 (?)

Politique du logement (dont les baux et donc les garanties locatives) : tout est encore à décider

Energie et eau :

- **prix et aides sociales risquent d'augmenter très fort sauf si le pouvoir régional compense les hausses de prix par des tarifications plus sociales**
- **volonté d'augmenter la concurrence : impact positif sur les factures**

Les allocations familiales : que deviendront les allocations familiales majorées ?

Mesures pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- **améliorations (?) du fonctionnement du SECAL**
- **amélioration (?) de la procédure**

en règlement collectif de dettes

- **renforcement (?) de la lutte contre le surendettement**

**Certaines dépenses des CPAS
pourraient être contenues via :**

- **diverses simplifications administratives**
- **diverses compensations (ex : pour**

le transfert de charge de l'ONEM vers les CPAS)

- **le transfert vers la CAAMI du remboursement de l'aide médicale**
- **la lutte contre la fraude sociale**
- **un plus du côté du Maribel social**
- **Question : quelle évolution des points APE (nombre et valeur) en Wallonie ?**

Titres-services : impact indéterminé
pour les CPAS concernés

Rendement des réserves "pensions"
(pour les CPAS qui en ont encore !) :
pour le moins compromis pour
quelques années

L'arrivée d'un système de **pensions**
complémentaires pour les contractuels?

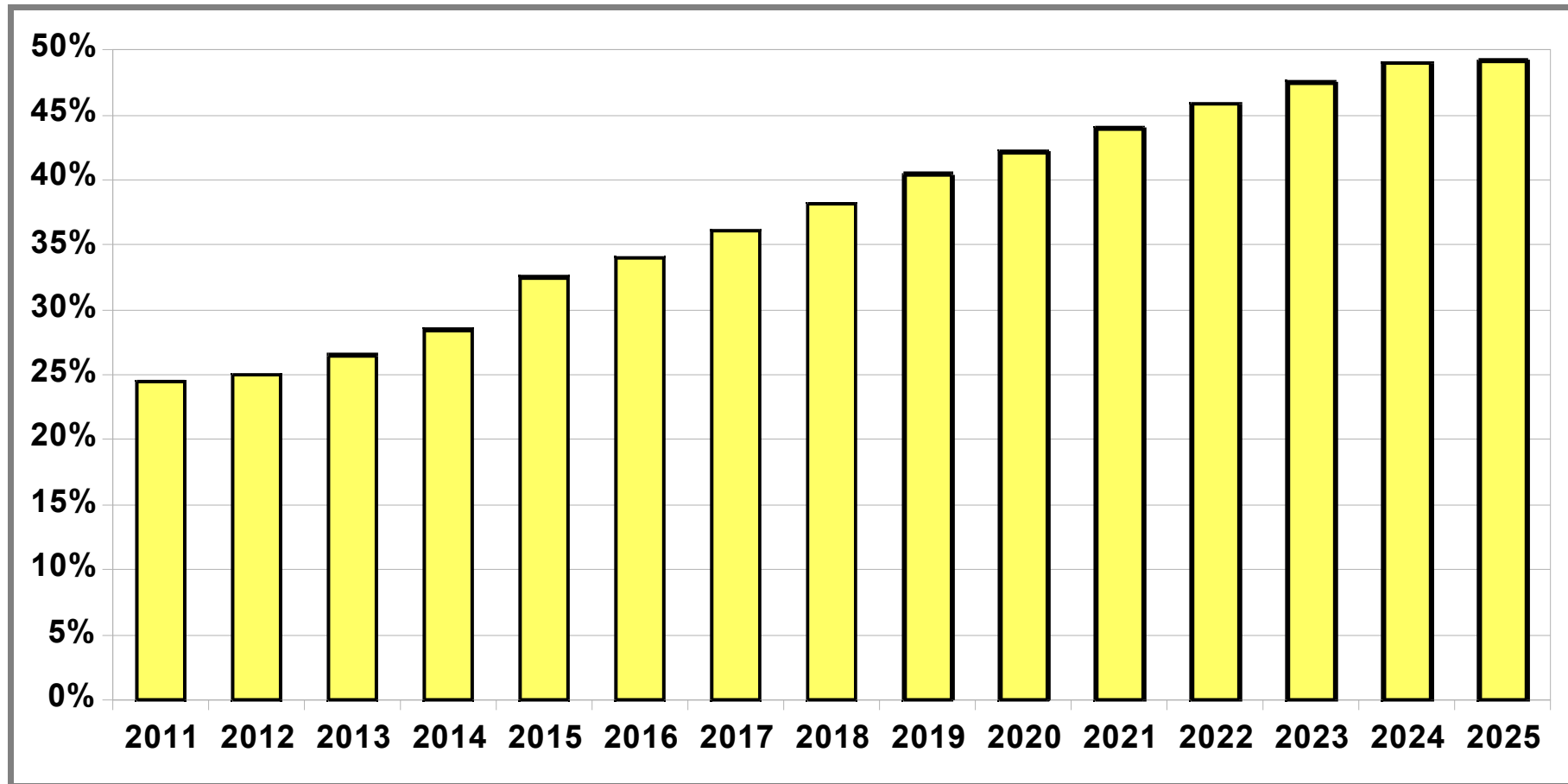
Tout cela

- **dans un contexte budgétaire régional et communal difficile**
- **avec une hausse des cotisations pensions ONSSAPL !**

> Pensions : un exercice de prospective pour le CPAS de Namur

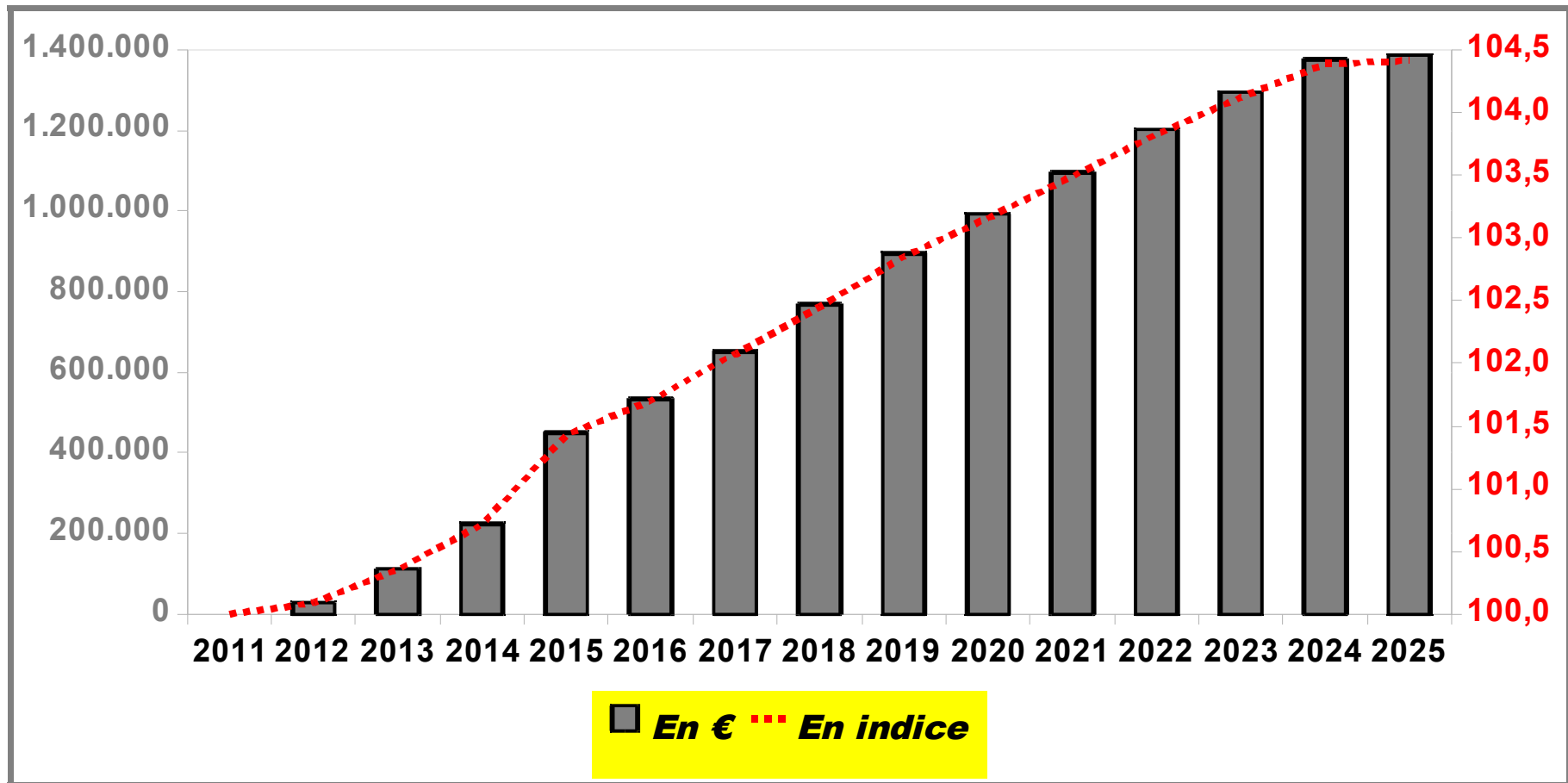
Cotisations patronales pensions

Scénario de référence au CPAS de Namur



Surcoût salarial lié aux pensions **ONSSAPL**

Aux prix de 2011 et en indice (MS sans augmentation = 100)



3. Et alors ?

L'avenir budgétaire des CPAS wallons n'apparaît pas brillant, c'est le moins que l'on puisse dire

Il y a certes une vision optimiste (on en est toujours sorti) ; mais est-ce une option réaliste au vu de

l'accumulation des difficultés ?

Le scénario le plus probable :

1. Les besoins sociaux continuent à croître, à un rythme encore accru (à cause des mesures d'assainissement budgétaire, des transferts de compétences insuffisamment financées et d'une activité économique moins dynamique)

2. On ne diminuera pas nos moyens (on n'oserait pas), mais ils n'augmenteront plus comme au cours des dernières années – sauf, peut-être, à la marge

3. Les besoins augmenteront donc plus vite que nos moyens

4. Les CPAS exigeront encore plus d'efforts de leurs travailleurs (qui sont déjà la corde) et/ou diminueront certaines aides et/ou certaines activités.

On ne peut pas se laisser faire.

Trois axes de réaction :

1. Donner notre propre vision de ce qu'il faut faire avec les compétences transférées, notamment en matière d'aides à l'emploi des groupes cibles, de baux, d'énergie...

pour tenir compte au mieux des publics qui sont les nôtres.

2. Entamer une campagne de sensibilisation politique préventive.

3. Pour nous aider dans les débats à venir nous doter d'un tableau de bord stratégique, qui nous manque pour l'heure.

Merci pour votre attention.